



Le territoire d'élevage : diversité, complexité et gestion durable en Afrique soudano-sahélienne. Cas du Nord-Cameroun, Ouest Burkina Faso, Mali-Sud et Sud-Tchad

Aimé Landry Dongmo, Eric Vall, Patrick Dugue, Natali Kossoumna Liba'A, Brahim Bechir, Jean Lossouarn

► To cite this version:

Aimé Landry Dongmo, Eric Vall, Patrick Dugue, Natali Kossoumna Liba'A, Brahim Bechir, et al.. Le territoire d'élevage : diversité, complexité et gestion durable en Afrique soudano-sahélienne. Cas du Nord-Cameroun, Ouest Burkina Faso, Mali-Sud et Sud-Tchad. L. SEINY-BOUKAR, P. BOUMARD. Savanes africaines en développement : innover pour durer, Apr 2009, Garoua, Cameroun. Cirad, 9 p., 2010.

HAL Id: cirad-00471878

<http://hal.cirad.fr/cirad-00471878v2>

Submitted on 19 Apr 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le territoire d'élevage : diversité, complexité et gestion durable en Afrique soudano-sahélienne

Cas du Nord-Cameroun, Ouest Burkina Faso, Mali-Sud et Sud-Tchad

Aimé Landry DONGMO*, Eric VALL**, Patrick DUGUE***,
Natali KOSSOUMNA LIBA'A****, Ali Brahim BECHIR*****, Jean LOSSOUARN*****

*Institut de recherche agricole pour le développement, IRAD, BP 2067/2123, Yaoundé,
Cameroun – dongmonal@yahoo.fr

**Centre International de recherche-développement sur l'élevage en zone subhumide, Cirdes,
01 BP 454 Bobo-Dioulasso 01, Burkina Faso

***Umr Innovation – Cirad, Avenue Agropolis, F-34398, Montpellier, France

****Université Paul Valéry, Montpellier, France

*****Laboratoire de recherches vétérinaires et zootechniques, LRVZ, de Farcha, BP 433,
N'djaména, Tchad

*****UMR Systèmes agraires et développement, activités, produits et territoires (Sadapt) –
AgroParisTech, BP 01, 78850 Thiverval-Grignon, France

Résumé — En Afrique soudano-sahélienne, la sédentarisation des communautés d'éleveurs s'est faite simultanément à une stratégie visant l'appropriation de l'espace, l'accès aux meilleures ressources pastorales et l'atteinte d'une autosuffisance vivrière. Les éleveurs ont ouvert des parcelles de cultures à proximité des villages occupés par les agriculteurs, pour y acquérir un droit d'usage. Des espaces de pâturage qu'ils ont délimités à la périphérie de l'habitat devenu permanent ont été autorisés ou reconnus par les autorités traditionnelles ou par l'Etat. Le diagnostic des systèmes d'élevage au niveau des terroirs montre que si la famille est aujourd'hui sédentaire, les troupeaux des éleveurs et des grands agroéleveurs voisins, restent très mobiles. Une partie du cheptel est sédentaire et s'alimente journalièrement sur les espaces cultivés et les parcours naturels plus ou moins éloignés de l'habitat. Une autre partie effectue des petites et grandes transhumances tout au long de l'année. Un ensemble d'espaces de structure et de fonctions différentes, dotés de ressources complémentaires permettent l'affouragement du bétail tout au long de l'année. La maîtrise des clés d'identification et de caractérisation de chacun de ces espaces et une bonne connaissance des enjeux et des conditions de gestion des ressources pastorales présentes, sont nécessaires pour accompagner le développement durable de l'élevage.

Abstract – Livestock production's territory: diversity, complexity and sustainable management in soudano-Sahelian Africa. *In soudano-Sahelian Africa, herder communities have settled at the same time as developing a strategy to appropriate land, gain access to the best grazing resources and achieve self-sufficiency in food crops. Herders have cultivated plots for growing crops close to villages where farmers live in order to obtain rights of use. The traditional authorities or the state have authorised or recognised the grazing areas that they have demarcated on the edge of their now permanent dwellings. The analysis of animal production systems on a territorial level shows that if a family is now settled, the herders' animals and the big neighbouring crop and animal producers' herds remain very mobile. Part of the herd is settled, feeding daily on the cultivated land and natural grassland close to and further away from the dwelling. The rest of the herd goes on short and long transhumances throughout the year. A set of spaces, with a different structure and function and with complementary resources, provides forage for animals throughout the year. A grasp of the important aspects of the identity and characteristics of each of these spaces and a thorough understanding of the stakes involved and the conditions for managing the available grazing resources are necessary in order to support the development of sustainable animal production.*

Introduction

En Afrique soudano-sahélienne, la sédentarisation des communautés d'éleveurs sur des espaces reconnus par les autorités coutumières et par l'administration à proximité des villages d'agriculteurs, est aujourd'hui effective (Gautier *et al.*, 2002 ; Dongmo *et al.*, 2007). Ils pratiquent une agriculture performante sur les terroirs agropastoraux qu'ils partagent aujourd'hui avec les agriculteurs. Ces derniers disposent aussi de plus en plus de bovins.

Mais, dans ces terroirs, l'extension des défrichements agricoles a progressivement conduit à une restriction des espaces pastoraux jusqu'aux limites incompatibles avec les besoins de circulation et d'alimentation du cheptel. Ces contraintes conjuguées avec l'absence de la culture fourragère au sein des unités de production (UP), amènent les éleveurs et les grands agroéleveurs à recourir à différentes formes de mobilité (Boutrais, 1992 ; Dugué *et al.*, 2004 ; Dongmo, 2009). Au cours de l'année, une partie du bétail est conduite sur de longs circuits journaliers autour du terroir et l'autre part en transhumance pour valoriser les pâturages et les résidus de cultures. Les différents espaces qu'ils exploitent, s'approprient ou revendiquent et qui sont parfois discutés avec d'autres acteurs, ne sont plus ou moins que des « territoires d'élevage » dont il est nécessaire de préciser le statut, le fonctionnement et les modes d'usage, afin d'en déterminer les conditions de gestion durable.

Méthodologie

Le diagnostic des systèmes de production et de gestion des ressources agropastorales, réalisé en 2005 dans 9 terroirs, a été approfondi par le suivi des pratiques d'éleveurs et d'agroéleveurs au Cameroun et au Burkina Faso entre 2006 et 2008 (figures 1 et 2).

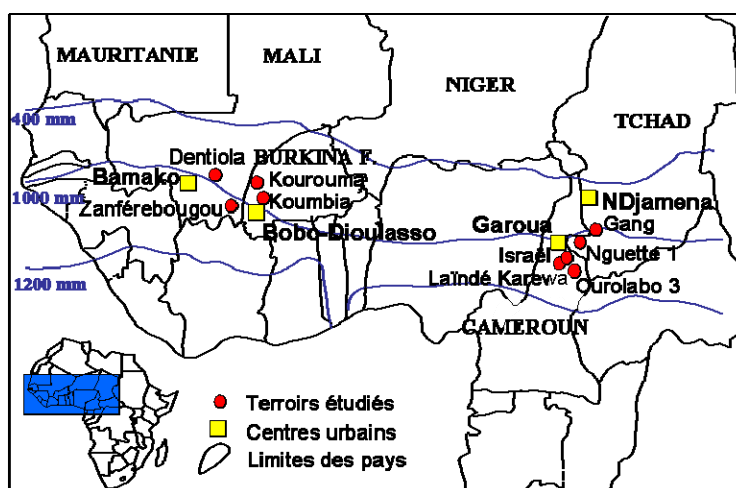


Figure 1. zone d'étude.

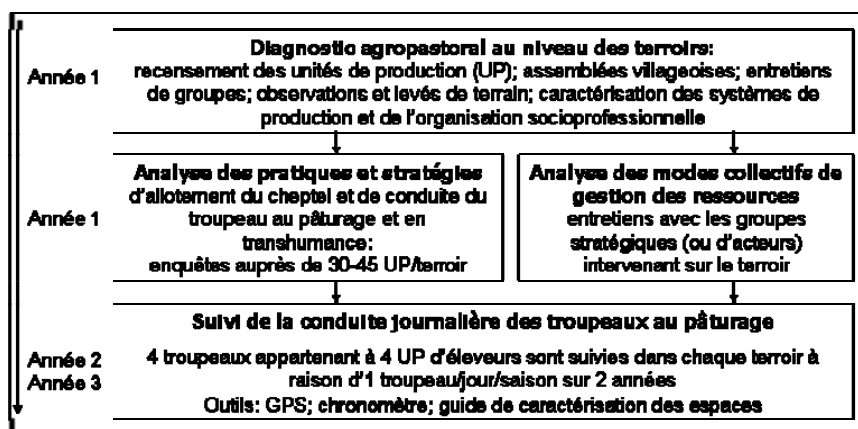


Figure 2. Méthodologie.

Ce suivi a porté sur les 5 saisons agropastorales : *nduungu* (pleine saison pluvieuse) ; *djaamde* (saison des récoltes en fin d'hivernage) ; *dabuunde* (saison sèche froide) ; *ceedu* (saison sèche chaude) ; *seeto* ou *gataaje* (fin saison sèche - début saison pluvieuse) chez les Peuls. Il s'agit respectivement de *khariif*, *darat*, *chité*, *seyf*, *rouchach* chez les Arabes.

Territoire : quel intérêt pour l'élevage ?

Le territoire est au sens des écologues, « la zone de peuplement et de distribution d'une espèce végétale ou animale donnée ». Il résulte de « l'ensemble des relations qu'une société entretient non seulement avec elle-même, mais encore avec l'extériorité et l'altérité, à l'aide de médiateurs, pour satisfaire ses besoins dans la perspective d'acquérir la plus grande autonomie possible, compte tenu des ressources du système » (Raffestin, 1997).

L'intérêt du territoire dans le développement de l'agriculture s'est accru en Europe et principalement en France avec l'émergence de la notion du terroir, un espace ayant des propriétés agroécologiques particulières, qui est exploité de façon plus ou moins homogène par une société humaine jouissant d'un savoir-faire et des valeurs culturelles partagés. Le terroir renvoie dans ce cas à la qualification d'une production reconnue par un label et un cahier des charges.

Importé en zone cotonnière dans les années 1970, le terroir villageois correspond plutôt à la localisation et aux limites de l'espace affecté juridiquement à une communauté ou approprié légitimement par celle-ci, sans référence explicite aux façons de produire. Historiquement, les notions de territoire agricole et de territoire d'élevage y correspondaient à un découpage de l'espace en fonction des activités de production : les cultures à proximité des habitations ; l'élevage et les espaces de parcours en périphérie et parfois dans des espaces mal définis au sens de l'appropriation ou *interland* entre deux terroirs villageois. Cette représentation schématique est obsolète dans ces régions du fait de la forte emprise des cultures au détriment des zones pastorales et des jachères.

Aujourd'hui, le territoire agricole demeure et s'insère toujours dans le terroir villageois en raison du caractère sédentaire des activités et de la communauté d'agriculteurs concernés. Il inclut des rares campements (ou hameaux pérennes) de culture saisonnière disjoints de l'habitat mais qui restent bien sous le contrôle de la communauté villageoise. Par contre, le territoire d'élevage est plus difficile à définir du fait de la mobilité du bétail et des modifications apportés par les éleveurs et les agro-éleveurs d'une année à l'autre dans les circuits de transhumance et donc dans les contours de l'espace pastoral valorisé par les troupeaux selon les saisons. C'est donc une notion peu utilisée par les scientifiques et les développeurs pour raisonner la durabilité du pastoralisme en Afrique soudano-sahélienne.

Dans cette zone, le cheptel et les superficies de culture des agro-éleveurs (agriculteur qui possède 2 bovins de trait au moins au Cameroun et Tchad ou 10 bovins au moins au Mali et au Burkina Faso) et des éleveurs varient selon les types d'UP (Dongmo *et al.*, 2007). Les grands propriétaires d'animaux (80 têtes et plus) partitionnent leur cheptel en deux lots pour rechercher un meilleur compromis entre la valorisation des fonctions zootechniques et socio-économiques des animaux. Le cheptel de case (*souredji*) est constitué de vaches laitières, de veaux, et de bovins mâles destinés à la traction animale ou à une vente imminente. Il est par principe sédentaire sur le terroir. Le cheptel transhumant (*horedji*) se compose de génisses, de vaches non allaitantes, de taurillons et de taureaux. Il est destiné à la transhumance.

Le territoire d'élevage : quels espaces, quel statut ?

La zone de sédentarisation de la famille : le territoire d'attache

La sédentarisation des éleveurs a conduit à la fixation de leur famille sur d'anciennes zones de transhumance. Ils exploitent un espace agropastoral reconnu ou autorisé par les autorités coutumières ou l'Etat qui constituent leur territoire d'attache. L'habitat y est construit en matériau pérenne. Ils se sont intégrés au jeu politique local et régional et créent des organisations d'éleveurs copiées sur le modèle cotonnier, font du lobbying pour la reconnaissance des chefferies d'éleveurs, sollicitent des infrastructures socio-économique (écoles, routes, case de santé, etc.) et participent aux comités consultatifs (commune, terroir).

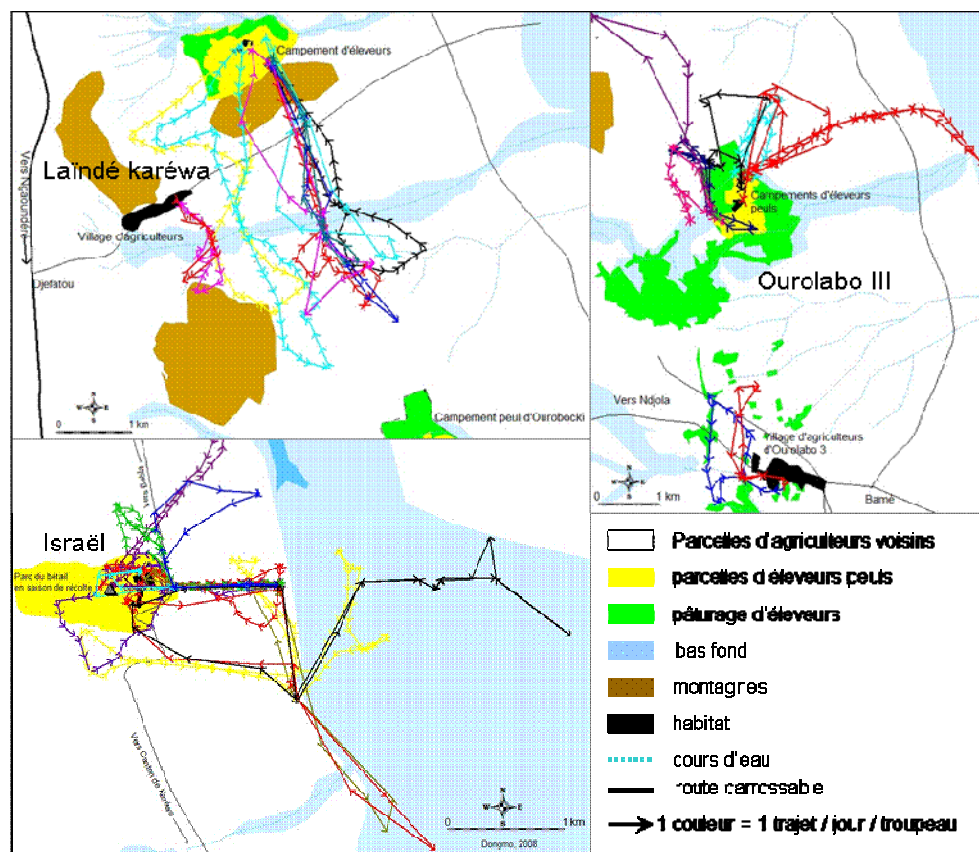


Figure 3. Trajets quotidiens de troupeaux sur le territoire d'attache et son voisinage (Cameroun).

Les territoires d'attache sont généralement de surface très réduite, et composés d'un pâturage limitrophe, de parcs de nuit, d'installations pastorales (parc de vaccination, forage) et des parcelles individuellement cultivées par les familles (maïs, sorgho et rarement du coton) autour des habitations. Les parcelles sont rapidement pâturées dès la fin des récoltes pendant *dabuunde*. Puis, durant toute la saison sèche (*dabuunde* et *ceedu*), grâce au ratio nombre d'UBT/nombre d'ha cultivés qui varie en moyenne de 8 à 20 dans les UP des éleveurs et de 1 à 2 dans celles des agroéleveurs, les déjections animales sont restituées sur les parcelles cultivées (Dongmo *et al.*, 2007). Les producteurs créent des parcs de nuit ceinturés d'épineux qu'ils déplacent régulièrement pour enrichir convenablement les parcelles. L'excrétion fécale estimée à 1kg/100 kg de poids vif par 24 h (Landais et Guérin, 1992), est de 1,7kg/UBT au parc de nuit car le bétail y séjourne 14 h par jour (Dongmo, 2009). Le cheptel des éleveurs restituerait donc en moyenne 400 à 800 kg de fèces/ha/mois sur leurs parcelles cultivées, tandis que celui des agroéleveurs restituerait seulement entre 50 et 100 kg de fèces/ha/mois sur les parcelles de ces derniers.

Le ratio nombre d'ha de cultures vivrières dont les résidus sont appréciés/nombre d'UBT de l'UP varie de 0,25 à 0,75 et offre un important potentiel fourrager pour le cheptel des agroéleveurs pendant la saison sèche (Dongmo *et al.*, 2007). Avec des rendements de 1 t/ha de feuilles appréciées de sorgho et de 3 t/ha de paille de maïs et de fanes d'arachide (Dongmo, 2009), le disponible fourrager est de 500 kg à 1 500 kg/UBT pendant la saison sèche dans ces UP des agroéleveurs. Au Mali et au Burkina Faso où la vaine pâture est mieux réglementée, cette biomasse fourragère profite bien au bétail des agroéleveurs. Par contre, au Cameroun, l'entrée précoce des troupeaux appartenant aux éleveurs sur les parcelles des agroéleveurs, limite le stockage des résidus de culture.

Le ratio nombre d'ha de cultures vivrières dont les résidus sont appréciés/nombre d'UBT se situe en moyenne entre 0,04 et 0,07 dans les UP des éleveurs. Cela signifie que seulement 80 à 140 kg de résidus de cultures sont disponibles pour chaque UBT pendant la saison sèche. La vaine pâture dans les parcelles des agriculteurs et la transhumance de saison sèche sont donc incontournables.

Les territoires d'attache des éleveurs connaissent aussi un déficit fourrager en saison des pluies, en raison du défrichement des portions du pâturage qui conduisent dans certains cas à la disparition complète des pâturages ou tout au plus au maintien de reliques de pâturages dégradés (encadré 1).

Encadré 1. Caractérisation de l'espace pastoral de Laïndé karéwa au Cameroun.

Sur les pâturages de Laïndé karéwa, l'observation visuelle et l'identification des espèces appréciées ou non, effectuées par les éleveurs eux-mêmes, révèle 34 espèces végétales broutées par les ruminants et 7 qui ne le sont pas. Parmi les espèces non appréciées *Hyptis suaveolens* et *Senna tora* sont de véritables adventices des parcours. Selon les éleveurs et certainement par référence à son effet insecticide localement reconnu, *hyptis suaveolens* sécréterait des substances toxiques et inhibitrices d'espèces végétales appréciées. La classification de ces espaces pastoraux du territoire d'attache ou son voisinage par les éleveurs en saison sèche a permis de distinguer 5 catégories fonctionnelles dont la Contribution spécifique de présence (CSP) des espèces a été déterminée.

- Les pâturages exondés (*yoldés*) sont constitués d'espaces situés sur le plateau, des versants et des piémonts des collines d'une part, et des jachères de 3 ans et plus d'autre part. Le plateau (sommet de la montagne) est dégradé et dominé par *Hyptis suaveolens*, *Senna tora* et *Sida rhombifolia* qui ne sont pas appréciés et qui ont respectivement 24 % ; 8 % et 6 % de CSP. Il abrite également des ligneux appréciés en saison sèche tel que *Daniellia oliveri* et *Anogeisus oleocarpus*. Par contre, les versants et les piémonts de la colline regorgent d'espèces appréciées (*Zornia glochidiata* : 17 % de CSP) ; peu appréciées (*Spermacose chaecetophala* : 12 %) ou pas du tout (*Hyptis suaveolens* : 13 %). Le *Combretum collinum*, principal ligneux recensé, n'est pas apprécié. Les jachères de plus de 3 ans sont dominées par le *Pennisetum pedicellatum* (23 %) et *Eragrotis tremula* (18 %) bien appréciés, et de *Hyptis suaveolens* (19 %) non apprécié. *Annona senegalensis* et *Pilostigma thonningii*, ligneux, indicateurs de dégradation pastorale de l'espace sont présents.

- Les pistes à bétail (*burtol* et *laawi*) sont dominées par des espèces végétales résistantes au piétinement et à la pâture telles qu'*Eragrotis tremula*, *Arachis glabrata*, *Zornia glochidiata*, espèces appréciées.

- Les pâturages de bas fond (*fitaarés*) sont dominés par *Tripholium baccarinii* (22%) et *Pennisetum pedicellatum* (10%) dominant et parsemés d'*Hyptis suaveolens* (14%)

- Les jachères de 1 à 2 ans (*sabeérés*) sont dominées par *Eragrotis tremula* (35%), *Spermacose Chaetocephala* (9 %) ; *Pennisetum pedicellatum* (7 %) qui sont appréciés mais aussi d'*Hyptis suaveolens* (13%), non appréciés.

- Les parcelles non labourées au cours d'une année (*toumbérés*) sont dominées par *Pennisetum pedicellatum* (29%) qui est apprécié, et par *Hyptis suaveolens* (17%) et *Senna tora* (8%) qui ne le sont pas.

Au regard de la forte présence d'espèces non appréciées, l'aménagement de ces pâturages doit être envisagé et tenir compte la complémentarité des fonctions pastorales de ces espaces.

L'action collective des éleveurs a surtout servi à faire reconnaître leur territoire d'attache, soit pour en faire respecter les contours, soit pour le sécuriser et acquérir une légitimité en termes de droit d'usufruit. Les éleveurs restent timides voire passifs et n'aménagent donc pas les pâturages du territoire d'attache, qu'ils utilisent comme un bien commun et le surexploitent.

En saison des pluies, l'affouragement journalier des troupeaux sédentaires (troupeaux de case) s'étend donc au-delà du territoire d'attache et essentiellement sur les terroirs avoisinants.

Le voisinage du territoire d'attache : les territoires pastoraux de proximité

Les territoires d'attache des éleveurs sont voisins à plusieurs territoires d'agriculteurs sur lesquels ils s'appuient pour alimenter leur cheptel bovin de case toute l'année. En saison des pluies, à cause de la présence des blocs de cultures, seuls les troupeaux de case dont l'effectif est limité parviennent à circuler pour pâturer des brousses, des zones incultes et des reliques de parcours délimités par l'administration ou la communauté. En saison sèche, ils valorisent les résidus de cultures d'agriculteurs dès qu'ils ont l'autorisation (Mali et Burkina Faso) ou s'ils estiment que les récoltes sont terminées (Cameroun, Tchad). Les circuits de pâturage sur ces espaces fondamentaux qui constituent à notre sens des territoires pastoraux de proximité, se terminent systématiquement par un retour journalier du bétail au territoire d'attache.

Le territoire pastoral de proximité en saison pluvieuse

Pendant la pleine saison pluvieuse (*nduungu*), les espaces parcourus et valorisés par les troupeaux de case sont constitués d'interstices entre des parcelles cultivées, de jachères, de parcours naturels, de pistes à bétail, de routes, de points d'eau et de bas-fonds (encadré 2). Sur ces parcours, le bétail effectue

journallement 7 à 14 km en 8 h de temps pour rechercher du fourrage et s'alimenter. Au Cameroun, la grande partie de ce trajet du troupeau (62 % du total) se trouve sur des espaces pastoraux légitimés (pistes à bétail, pâturages classés, collines), tandis que 27 % du trajet s'effectuent sur les interstices non cultivés situés à proximité ou entre les champs qui sont normalement exclus à l'élevage. La conduite du bétail sur les interstices est très risquée, à cause des dégâts occasionnés régulièrement sur les cultures qui génèrent souvent des conflits. La détermination des éleveurs à y faire paître leur bétail est liée à leur potentiel fourrager plus important que dans les parcours, mais aussi au fait que certains de ces champs ont été installés en empiétant sur les espaces réservés à l'élevage. Au Cameroun par exemple, la largeur des pistes à bétail fixée par la législation est de 50 m au minimum. Aujourd'hui, ces pistes dépassent rarement 5 m, ce qui rend difficile le passage de troupeaux et accentue les dégâts.

Encadré 2. Chaîne de pâturage d'un troupeau sédentaire au Burkina Faso et au Cameroun.

Pendant *gataaje* ou *seeto* (fin saison sèche-début saison des pluies), les animaux restés sur le terroir agropastoral broutent principalement là où l'herbe repousse vite : dans les bas-fonds (*tchofol* ou *louggue*) et sur les zones en attente d'une mise en culture (*soynere* et *n'guessa*). A *nduungu* (*hivernage*), les jachères (*soynere* ou *sabeere*) et unités de collines (*foukah*, *hossere*), gagnent de l'intérêt, alors que les zones cultivées (*n'guessa*) sont exclues des parcours. Durant *djaamde* (fin de l'hivernage, saison de récoltes), les pâturages se font principalement le long des bas-fonds (*tchofol*, *louggue*, *fitaare*), secondairement sur les jachères (*soynere*, *sabeere*) qui perdent de l'intérêt par rapport à la période précédente, et surtout sur les premiers résidus agricoles (*n'guessa*). La nuit, certains éleveurs installent temporairement le parc de nuit sur les collines (*hossere*) à l'écart des champs en attente de récolte. Durant *dabuunde* (vaine pâture, saison sèche froide), la récolte est finie, la grande majorité du temps de broutage se déroule dans le domaine agricole, sur les résidus (*nyayle*). Ensuite, tout au long de *ceedu* (saison sèche chaude), les troupeaux parcourent les parties du domaine agricole (*n'guessa* et *soynere*) épargnées par le feu, et les pâturages des zones inondables (*tchofol*, *bolaaho*, *bomboru*, *fitaare*) pour les repousses des herbacées vivaces. En fin de circuit de *ceedu*, les bergers émondent les ligneux fourragers pour alimenter les troupeaux.

Dorénavant, les éleveurs contestent tout morcellement des parcours sur les terroirs pastoraux de proximité. La tactique régulièrement déployée pour (ré) affirmer leurs droits consiste à diriger un broutage volontaire du bétail sur de nouvelles parcelles indument installées par les agriculteurs sur les parcours et les pistes à bétail, afin de les dissuader. Ils y expriment donc collectivement une appropriation qui se limite à sa défense à l'encontre d'une privatisation ou d'un accaparement par d'autres usagers du foncier et sa protection au profit d'une utilisation pastorale. En revanche, tout comme dans leur territoire d'attache, les éleveurs ne s'investissent pas pour améliorer le potentiel fourrager et la gestion de ces parcours. Ce désintérêt provient-il des difficultés à négocier avec les agriculteurs ou au contraire de la possibilité qu'ils ont encore pour envoyer une partie ou tout le troupeau en transhumance, bien loin du territoire d'attache ?

Le territoire pastoral de proximité en saison sèche froide

Dès la fin des récoltes, les troupeaux de case et les troupeaux transhumants revenus sur le territoire d'attache valorisent successivement les résidus de cultures des éleveurs, puis ceux des agriculteurs voisins durant toute la saison sèche dès que les productions sont sorties des champs. C'est pendant cette période de vaine pâture que le propriétaire peut décompter ses bêtes, faire le point avec le berger, et profiter de la fumure animale via le parcage du troupeau sur les parcelles.

Au Mali et au Burkina Faso, la période d'ouverture de la vaine pâture est officielle et connue d'avance, ce qui limite les conflits pour l'accès aux résidus de cultures et permet aux agriculteurs de gérer d'importantes quantités de résidus (stockage principalement, mise en fosse compostière) avant l'arrivée du bétail des tiers sur la parcelle. Néanmoins, ce droit coutumier est de plus en plus contesté par les agroéleveurs qui s'estiment être les seuls ayants droit des résidus de culture qu'ils ont eux-mêmes produits. Au Cameroun, la date d'ouverture de la vaine pâture est arbitraire. Les éleveurs valorisent d'abord leurs propres résidus de cultures et ceux des agriculteurs qui les tiennent informés des parcelles dont les produits ont été précocement récoltés. Les éleveurs affirment leurs droits sur les résidus de cultures et anticipent parfois leur entrée sur la parcelle s'ils constatent que l'agriculteur propriétaire de la parcelle retarde la récolte. Face aux agriculteurs migrants, ils considèrent les résidus de cultures comme une contrepartie du fourrage qu'ils ont perdu suite au défrichement des grands parcours par ces derniers. Au Tchad, la pâture des résidus de cultures est tolérée (libre), contractualisée (parcage sur la parcelle) ou entravée (brûlis des résidus de cultures pour empêcher l'entrée du bétail sur la parcelle) suivant les terroirs.

Les territoires de transhumance saisonnière

La transhumance saisonnière se déroule sur des zones bien éloignées et donc en discontinuité géographique par rapport au territoire d'attache.

Petite transhumance de saison sèche chaude

Après l'épuisement des résidus des cultures pluviales, le cheptel transhumant (*horedji*) effectue pendant la saison sèche chaude (*ceedu*: février-mars-avril), de petites transhumances dans les bassins de production céréalière de contre saison (sorgho *muskwaari* cultivé sur les argiles gonflantes et riz en périmètres irrigués) ou dans les zones inondables pourvues d'importantes superficies de pâturage naturel situées sur un rayon de 50 à 75 km. Il peut être accompagné de certains animaux du cheptel de case (*souredji*) si les territoires d'attache et de proximité sont dépourvus de zones inondables accessibles au bétail. En fin de saison sèche chaude (avril), certains éleveurs (Cameroun) non satisfaits si la saison a été rude pour le bétail, descendent au sud pour bénéficier des pluies précoces pendant 1 mois. D'autres, par contre, (Tchad) doivent remonter au nord pour éviter les pluies précoces qui mettent en crue des *ouadis* (cours d'eau), entraînant des barrières infranchissables pouvant occasionner des pertes de bétail. Dans tous les cas, le bétail doit retourner sur le territoire d'attache (mai, juin, juillet) pour finaliser la fertilisation des parcelles à cultiver.

Ces bassins de transhumance ne sont pas juridiquement classés comme espaces pastoraux car cultivés ou inondés en saison des pluies. Leur rôle fondamental pour l'élevage est incontournable. Leur statut pastoral reste précaire du fait de la concurrence à venir entre les éleveurs qui en font un usage pastoral incontournable en saison sèche et les agriculteurs qui pourraient être amenés à les défricher pour implanter des cultures de contre saison (maraîchage, riziculture, etc.). Leur gestion durable ne peut émaner que d'une concertation entre les autorités traditionnelles en charge, les services administratifs concernés et les fédérations d'éleveurs et d'agriculteurs.

Grande transhumance en saison des pluies

La mise en culture des parcelles et l'exigüité des parcours sur les territoires d'attache et ses environs amènent les détenteurs de grands effectifs de bétail (80 têtes et plus) à effectuer une grande transhumance vers des sites éloignés (75 à 100 km) reconnus ou délimités par l'administration ou l'autorité traditionnelle. Il s'agit plus généralement de la transhumance du cheptel *horedji* vers ces sites de grands parcours de plaines ou de collines difficilement cultivables. A la fin de l'hivernage, les animaux retournent sur le territoire d'attache, pour valoriser les résidus de cultures pluviales et fertiliser les parcelles des éleveurs.

Sur ces sites, les agriculteurs migrants cultivent de plus en plus et pourraient prochainement ne plus respecter les limites de ces grands parcours indispensables au pastoralisme. De même, certains éleveurs commencent à y délocaliser une partie de leur troupeau et pourraient à moyen terme s'y sédentariser et y développer l'agriculture de la même manière que sur leurs territoires d'attache originels.

Les territoires de délocalisation du troupeau

Dans certaines zones de grande transhumance, les éleveurs très réguliers ou socialement bien intégrés, délocalisent une partie du troupeau pour atténuer divers risques et contraintes liés aux longs déplacements annuels. Le bétail est confié à un berger, généralement un membre de la famille, qui s'installe de façon quasi-permanente sur le site, et ne ramène plus le troupeau sur le territoire d'attache originel. Des échanges d'animaux se font régulièrement entre les troupeaux délocalisés qui accueillent les veaux sevrés, et les troupeaux de case qui s'enrichissent de vaches laitières accompagnées de leurs veaux. Si le site se révèle intéressant, les bergers ressortissants d'un même clan ou d'une même grande famille agrandissent le noyau familial (mariage, rapatriement de femmes et d'enfants) et parviennent à terme, à développer un nouveau territoire d'attache sur lequel ils pratiquent également l'agriculture.

Bien plus qu'une simple stratégie d'élevage, la délocalisation du troupeau participe d'une stratégie d'essaimage des familles d'éleveurs et de sécurisation et fructification de leur patrimoine animalier. Certes, intéressante à court terme pour les familles d'éleveurs, cette délocalisation ne peut être durable pour l'élevage que si elle échappe au modèle préexistant de gestion des ressources naturelles sur les territoires d'attache anciens. Tout développement agricole sur ces zones d'accueil, doit être encadré et planifié de façon à préserver ses fonctions pastorales.

La construction et l'exploitation des différents territoires par les éleveurs s'appuient donc sur des stratégies d'élevage et d'intégration socio-économique (figure 3).

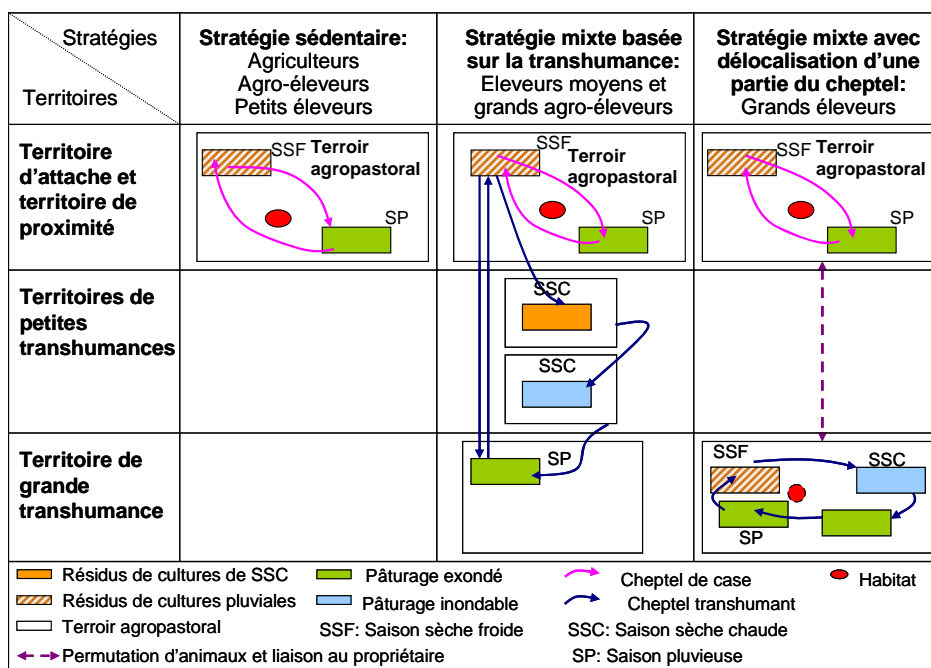


Figure 3. Diversité des territoires et des stratégies d'élevage.

Sur les territoires d'attache et de proximité, les éleveurs accèdent gratuitement aux espaces et aux ressources, en s'efforçant de respecter et de faire respecter les règles traditionnelles. Par contre, sur les territoires de transhumance, ils sont étrangers et doivent payer une redevance forfaitaire. Au Cameroun, un montant de 20 000 à 40 000 F CFA par troupeau est payé au *sarkin saanou* (ministre traditionnel de l'élevage). Cette redevance devient symbolique lorsque le transhumant s'intègre socialement dans le terroir et peut ultérieurement y délocaliser une partie de son troupeau ou s'y sédentariser.

Conclusion

En Afrique soudano-sahélienne, le territoire d'élevage correspond finalement à un assemblage de territoires complémentaires raisonné par l'éleveur pour alimenter son bétail sur le pas de temps minimal d'un an. Ces territoires évoluent au fil du temps en fonction de la disponibilité des biomasses végétales, des règles d'accès, de la date d'arrivée des pluies, et de l'avancée des parcelles agricoles. Les éleveurs y ont des droits d'usage plus ou moins affirmés selon les cas. Le droit de vaine pâture, déjà contesté, pourrait être complètement remis en question par les agriculteurs s'ils trouvent les appuis politiques suffisants. Dans ce cas, ils pourront contrôler la totalité des résidus de culture pour alimenter leurs animaux, produire plus de fumure organique ou développer les systèmes de culture sur couverture végétale (SCV).

L'appui au pastoralisme passe par des incitations à une intensification partielle et progressive des systèmes d'élevage, en partant de l'hypothèse que la mise en culture de certaines portions des parcours à des fins de production fourragère peut être plus productive que sa conservation dans le statu quo de production primaire. Mais, pour cela il faut apporter des solutions techniques robustes (choix de plantes fourragères et d'itinéraires techniques) et une logistique adéquate (formation et information, disponibilité en intrants) pour accompagner les éleveurs qui acceptent d'investir dans ce nouveau modèle productif du temps de travail.

Aujourd'hui, la gestion des territoires d'élevage ne peut pas être séparée de celle des territoires ruraux des autres acteurs. Les différents responsables coutumiers ne parviennent plus à régler seuls, les problèmes qui se posent sur ces espaces. Les processus actuels de décentralisation de la gestion du territoire doivent aboutir à l'élaboration de conventions locales et de règles de gestion consensuelle des ressources naturelles. Leur succès n'est possible que si les différents groupes d'usagers et d'intervenants sont suffisamment formés et impliqués dans cette gestion.

Références bibliographiques

BOUTRAIS J., 1992. L'élevage en Afrique tropicale : une activité dégradante ? Afrique contemporaine n°161 (spécial) 1^{er} trimestre 1992. L'environnement des éleveurs en Afrique.

DONGMO A.L., 2009. Troupeaux, territoires et biomasses : enjeux de gestion pour un usage durable des ressources au Nord-Cameroun. Thèse de doctorat, AgroParisTech, Paris, France, 236 p.

DONGMO A.L., DJAMEN P., VALL E., KOUSSOU M.O., COULIBALY D., LOSSOUARN J., 2007. L'espace est fini ! Vive la sédentarisation ? Innovations et développement durable en question chez les pasteurs des zones cotonnières d'Afrique de l'Ouest et du Centre. Rencontre. Recherches. Ruminants, 2007, 14 : 153-160.

DUGUÉ P., KONÉ R., KONÉ G., AKINDES F., 2004. Production agricole et élevage dans le centre du bassin cotonnier de Côte d'Ivoire. Développement économique, gestion des ressources naturelles et conflits entre acteurs. Cahiers Agricultures, 13 (6) : 504-509.

GAUTIER D., ANKOGUI-MPOKO G.F., RENOUDJI F., NJOYA A. ET SEIGNOBOS C., 2005. Agriculteurs et éleveurs des savanes d'Afrique Centrale: de la co-existence à l'intégration territoriale. L'Espace Géographique, vol. 3, p. 223-236.

KOSSOUMNA LIBA'A N. 2008. De la mobilité à la sédentarisation : gestion des ressources naturelles et des territoires par les éleveurs mbororo au Nord du Cameroun. Thèse de doctorat en géographie. Université Paul-Valéry Montpellier III, France, 324 p.

LANDAIS E., GUERIN H., 1992. Systèmes d'élevage et transferts de fertilité dans la zone des savanes africaines. Cahiers Agriculture, 1 : 225-238.

RAFFESTIN C., 1997. Réinventer l'hospitalité. *In* Communications, n°65, Paris, p. 165-177.